

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 105

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 10 Février 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Plan d'Orgon - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2015/2018 - Tranche 2016

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
1..36.84**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par décision 27 février 2015, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement (2015/2018) avec la commune de Plan d'Orgon pour la réalisation d'un programme de travaux, dont le montant global s'élève à 6.622.782 €HT pour une subvention totale de 4.635.947 €

A ce titre, la première tranche de ce programme (2015) a fait l'objet d'une subvention de 716.549 € pour un programme de travaux de 1.023.641 € HT, lors de la Commission Permanente du 27 février 2015.

CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Plan d'Orgon pour la tranche 2016, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2015, à savoir :

- l'intégration d'une nouvelle opération sur la tranche 2016, soit « l'acquisition de gros matériels »,
- le report des projets « création d'une pelouse synthétique au stade de football » sur la tranche 2017, « programme de voirie » et « réhabilitation de la salle principale du bar des arènes » sur la tranche 2018,
- le phasage de l'opération relative à l'éclairage public à partir de la tranche 2016.

Ces modifications sont sans incidence sur l'économie générale de ce contrat 2015/2018, toutefois elles conduisent à un rééquilibrage des affectations, conformément au tableau annexé au rapport.

• REHABILITATION ENERGETIQUE ET ARCHITECTURALE DU CENTRE PAUL FARAUD

Le centre Paul Faraud construit dans les années 1980 était à l'origine essentiellement dédié aux associations sportives et aux manifestations officielles, culturelles et festives de la commune et de ses habitants (mariages...).

Depuis la construction du gymnase Jean Sidoine en 2013, le centre a changé de destination avec notamment l'installation de la médiathèque au 1^{er} étage. Le rez-de-chaussée quant à lui est réservé à la réception d'associations (club des personnes âgées...), aux réunions et formations diverses et bureaux électoraux.

Désormais, la configuration des lieux ne correspond plus à la destination de cet édifice dans la mesure où les entraînements sportifs n'ont plus lieu.

En effet, l'isolation ainsi que son système de chauffage sont obsolètes et vieillissants, les façades doivent également être renouvelées.

En 2015, un diagnostic a été réalisé sur l'état du bâtiment qui a donné des pistes de rénovation et d'économie d'énergie. Aujourd'hui, la commune entend démarrer les travaux de réhabilitation.

Le montant global de cette opération prévue de 2015 à 2017, s'élève à 899.676 €HT, dont 100.000 HT pour la tranche 2016.

La commune ne bénéficie d'aucune autre subvention.

La subvention départementale globale pourrait s'élever à 629.774 € dont 70.000 € au titre de la tranche 2016.

- **EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE JEAN MACE**

L'évolution de la population de la commune, en particulier de jeunes familles, entraîne une augmentation constante du nombre d'enfants scolarisés.

Afin d'augmenter la capacité d'accueil de l'école maternelle, la commune s'engage dans la construction d'une nouvelle classe et l'aménagement d'un nouveau dortoir. Cela permettra ainsi de répondre à la demande des familles et d'offrir de meilleures conditions d'accueil et de travail aux enfants et aux personnels.

Le montant de l'opération prévue en 2016, s'élève à 391.000 €HT.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 273.700 €

- **CREATION D'UN POLE SANTE**

Devant le manque de professions médicales sur le territoire communal et afin d'éviter un désert médical, la municipalité a décidé de réaliser un pôle santé qui permettra d'offrir un service de proximité, d'améliorer la qualité des pratiques médicales (travail en équipe) et d'apporter une meilleure réponse en terme de prise en charge des patients.

Ce bâtiment, en rez-de-chaussée, sera construit sur une parcelle appartenant à la commune située au cœur du village, à proximité immédiate d'une maison de retraite et de logements sociaux.

Il regroupera trois médecins, deux kinésithérapeutes, trois infirmiers, un podologue et deux dentistes.

Un accueil commun à l'ensemble des médecins sera assuré par une secrétaire.

L'ensemble des professionnels de santé bénéficiera d'un parking privatif et 15 places seront réservées aux patients. Le tout agrémenté de divers espaces verts.

Le montant global de cette opération prévue de 2016 à 2017, s'élève à 1.293.664 €HT, dont 330.000 €HT pour la tranche 2016.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale globale pourrait s'élever à 905.565 €, dont 231.000 € au titre de la tranche 2016.

- **CREATION D'UN CLUB HOUSE AUX ARENES**

Dans le cadre du maintien des traditions, la municipalité a décidé de créer un club house pour le club taurin, situé à proximité des arènes municipales et de sa place. Ce projet s'inscrit dans la continuité du projet de la commune qui a déjà acquis le bar des arènes en 2014.

La création de cet équipement permettra au club taurin d'accueillir dans de meilleures conditions ses membres ainsi que les participants aux diverses animations, d'organiser des manifestations en lien avec la commune ainsi que des journées spécifiques dédiées à la tauromachie.

Les travaux consistent en la réalisation de sanitaires, salle de réunion, espace cuisine avec réserve ainsi qu'une terrasse pour une superficie nette de 118 m².

Le montant de l'opération prévue en 2016, s'élève à 300.000 €HT.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 210.000 €

- **MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Dans le cadre des travaux de requalification des axes principaux de la commune notamment au niveau de la voirie (reprise des chaussées, création de trottoirs...), la municipalité a décidé de moderniser l'éclairage public par la pose de nouveaux candélabres, d'appareillages et de luminaires LED pour réduire la consommation et s'inscrire ainsi dans une démarche de développement durable.

Les travaux auront lieu sur la route de Marseille/Avignon et St Rémy/Cavaillon, ce quartier ne bénéficiait jusqu'à présent que de vieux luminaires ou d'éclairage inexistant.

Le montant global de cette opération prévue en 2016 et 2018, s'élève à 200.000 €HT, dont 80.000 HT pour la tranche 2016.

La commune ne bénéficie d'aucune autre subvention

La subvention départementale globale pourrait s'élever à 140.000 € dont 56.000 € au titre de la tranche 2016.

- **ACQUISITION DE GROS MATERIELS (BALAYEUSE, EPAREUSE, TRACTEUR)**

Dans le cadre de l'entretien journalier des voies et des trottoirs, la commune dispose d'une balayeuse de plus de 15 ans, qui tombe fréquemment en panne et dont le service ne peut plus être rendu régulièrement.

De plus, son coût de fonctionnement devient de plus en plus élevé notamment au niveau du carburant et des accessoires tels que balais et matériels annexes. C'est pourquoi, la commune a décidé d'investir dans une nouvelle balayeuse.

Par ailleurs, afin de compléter ce matériel d'entretien de la voirie communale, il devient également nécessaire de remplacer l'épareuse et son tracteur devenus vétustes afin de continuer à assurer le nettoyage des bords de voies et des différents canaux.

Le montant global de l'opération prévue en 2016, s'élève à 276.441 €HT.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 193.509 €

---oOo---

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2016 de ce contrat 2015/2018 s'élève à 1.477.441 €HT, réparti comme suit :

- Réhabilitation du centre Paul Faraud.....	100.000 €HT
- Extension école maternelle Jean Macé.....	391.000 €HT
- Création d'un pôle santé.....	330.000 €HT
- Création d'un club house aux Arènes.....	300.000 €HT
- Modernisation de l'éclairage public.....	80.000 €HT
- Acquisition de gros matériels.....	276.441 €HT
TOTAL	<u>1.477.441 €HT</u>

L'échéancier actualisé est le suivant :

- 2015 : 683.641 €HT
- 2016 : 1.477.441 €HT
- 2017 : 2.695.137 €HT
- 2018 : 1.766.563 €HT

La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 1.034.209 € pour la tranche 2016, selon le détail indiqué en annexe 1.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 4.635.947 € engagée au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2015 – 10127U au profit de la commune de Plan d'Orgon en application de la délibération n°98 du 27 février 2015.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune de Plan d'Orgon, au titre des contrats départementaux d'aménagement et de développement, une subvention de 1.034.209 € pour la tranche 2016 du programme pluriannuel 2015/2018, sur une dépense subventionnable de 1.477.441 €HT, conformément à l'annexe 1 du rapport,
- m'autoriser à signer avec la commune de Plan d'Orgon la convention de partenariat, avenant n°1 au contrat départemental, définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle-type prévu à cet effet,
- approuver les affectations comme indiqués en annexe 2.

Cette action étant déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental, est sans incidence financière.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

